

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Délibération n° <u>D2026-08-18-44</u> Conseillers municipaux en exercice : 15 Convocation en date du 13 août 2026	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE <u>Conseil Municipal du 18 août 2026</u> Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT. Présents : de VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, DAYER Christine, BONNÉRY Patrick, MESTRE Anne, CROS Francette, BÉRIOUX Ingrid, CLAYRAC Georges, DURAND Aurore, BARLOGIS Estelle, JULIEN Dominique, CARRENO Annie. Absents : aucun. Empêchés : CERDAN David, CASSIGNAC Fabien, VERDALE Olivier. Procurations : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CERDAN David à FABRE Éric, VERDALE Olivier à CARRENO Annie. Secrétaire de séance : DURAND Aurore
---	---

OBJET :	<u>RYTHMES SCOLAIRES A COMPTEUR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026</u> Vu le Code de l'Éducation Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 31 mars 2026 pour le maintien de la semaine de 8 demi-journées à la rentrée 2026/2027 Monsieur le Maire, propose de saisir Monsieur l'Inspecteur Académique – Directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation de Madame la rectrice d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2026. LE CONSEIL MUNICIPAL OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré DÉCIDE de saisir Monsieur l'Inspecteur Académique – Directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation de Madame la rectrice d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2026. DÉCIDE le maintien de la semaine de 8 demi-journées à la rentrée 2026 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 Envoyé en préfecture le 24/08/2026 Reçu en préfecture le 24/08/2026 Publié le ID : 011-211103510-20260818-D2026_08_18_44-DE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---------	--

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Aurore DURAND



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

